



Publié le 11.04.2023

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2023-088- ACC

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le 23 juin 2023 lors d'une kermesse d'école.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Christelle ANDRÉ, trésorière de l'association «APE René Cerclé» dont le siège social est situé 1 boulevard des Nations Unies 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion de la kermesse de l'école René Cerclé, le vendredi 23 juin 2023 de 09h00 à minuit, salle des fêtes, Espace Sports et Loisirs et espace vert près de la salle.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Christelle ANDRÉ en sa qualité de trésorière de l'association «APE René Cerclé» est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion de la kermesse de l'école René Cerclé qui aura lieu le vendredi 23 juin 2023, à la salle des fêtes, Espace Sports et Loisirs et espace vert près de la salle.

Article 2 : Cette autorisation est valable le vendredi 23 juin 2023 de 9h00 à minuit.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Christelle ANDRÉ, trésorière de l'association «APE René Cerclé»
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 30 mars 2023

Séverine MARCHAND,
Maire